

BAROMÈTRE **RH**

LE TAUX DE RECOMMANDATION EMPLOYEUR

Le taux de recommandation employeur, ou *Net promoter score* de son nom anglais, est une mesure issue du domaine du marketing. Adaptée aux ressources humaines, cette mesure indique si un employé est enclin à recommander votre organisation en tant qu'employeur. Le taux de recommandation employeur pose la question suivante aux employés :

DANS QUELLE MESURE RECOMMANDERIEZ-VOUS NOTRE ORGANISATION COMME EMPLOYEUR À VOTRE ENTOURAGE ?

L'EMPLOYÉ RÉPOND À LA QUESTION SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10.

- L'employé qui a répondu entre 0 et 6 est considéré comme un détracteur;
- L'employé qui a répondu 7 ou 8 est un employé passif;
- L'employé qui a répondu 9 ou 10 est un promoteur.

PARTANT DE CES RÉSULTATS, LE TAUX DE RECOMMANDATION EMPLOYEUR EST CALCULÉ COMME SUIT :

$((\text{Nombre de promoteurs} - \text{nombre de détracteurs}) / \text{nombre total de répondants}) * 100$

En conséquence de cette équation, l'organisation obtient un résultat allant de -100 à 100.

INTERPRÉTATION

Le taux de recommandation employeur est un indicateur de la loyauté de vos employés. Si ce taux n'est pas une métrique assez complexe pour mesurer la mobilisation, il peut toutefois en être un bon indice. Et puisque cette mesure se déploie en une seule question, elle engendrera moins d'attentes chez vos employés qu'un sondage de mobilisation traditionnel. Le taux de recommandation peut également vous éclairer quant à l'image que présente votre organisation aux candidats potentiels.

Un résultat positif indique qu'il y a plus de promoteurs que de détracteurs au sein de votre organisation. Un résultat supérieur à 30 est très bon, tandis qu'un résultat inférieur à -10 devrait vous amener à réfléchir et à instaurer certains changements.

Le benchmark du Baromètre RH vous permettra cependant de nuancer ces interprétations. Nous vous invitons à appliquer les filtres disponibles dans la colonne de gauche afin de pouvoir comparer votre résultat à ceux de votre secteur d'activité et des entreprises de taille similaire ou d'une même région administrative, ce qui vous aidera à déterminer où votre résultat se situe par rapport à d'autres organisations comparables. Cette mesure sera disponible tous les ans, ceci afin que vous puissiez suivre votre progrès.

COMMENT PARTICIPER

1. Connectez-vous à votre compte Baromètre RH.

(Si vous n'êtes pas inscrit, remplissez le formulaire d'inscription au crha.li/BarometreRH-Inscription avant de passer à l'étape 2.)

IMPORTANT

Notez que vous êtes autorisé à modifier le nombre de répondants en cliquant directement sur le chiffre avant d'envoyer votre sondage. Dès qu'une réponse sera enregistrée, il ne sera plus possible de modifier le nombre prévu de répondants.

2. Cliquez sur l'onglet « Mon taux de recommandation employeur »



3. Cliquez sur l'option « Cliquez pour créer un lien »



4. Une boîte de dialogue s'affiche et vous demande d'indiquer le nombre de personnes sondées. Indiquez à combien d'employés vous prévoyez envoyer le lien de sondage.



5. Un lien de sondage apparaît.

C'est ce lien que vous insérerez dans le courriel qui invitera vos employés à répondre au sondage.

Mon taux de recommandation employeur

Année	Statut	Date de fin de sondage	Nombre de réponses	Taux de participation	Nombre de personnes sondées	Lien
2018	Participant	2019-10-31	0	Insuffisant : 62 réponses manquante(s)	80	https://sondages.syntel.com/Barometre/RH/Testlea999ba2-6e00-4811-a520-8e980e1ae13 Copier dans le presse-papier

6. Partagez le lien de sondage avec vos employés.

Notez qu'une date de fin du sondage est fixée pour tous les participants. Assurez-vous d'obtenir suffisamment de réponses avant cette date.

Mon taux de recommandation employeur

Année	Statut	Date de fin de sondage	Nombre de réponses	Taux de participation	Nombre de personnes sondées	Lien
2018	Participant	2019-10-31	0	Insuffisant : 62 réponses manquante(s)	80	https://sondages.syntel.com/Barometre/RH/Testlea999ba2-6e00-4811-a520-8e980e1ae13 Copier dans le presse-papier

À NOTER

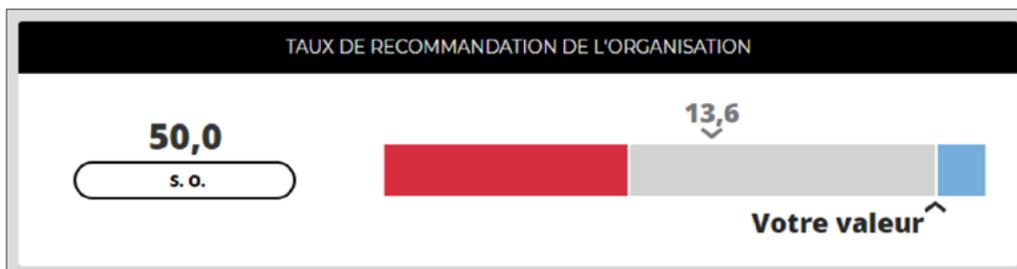
Notez qu'un taux de participation minimum est requis et que vous devez atteindre ce seuil minimum pour obtenir votre résultat. La colonne « Taux de participation » vous indique si votre taux est suffisant. S'il ne l'est pas, on vous spécifie combien de réponses supplémentaires doivent être obtenues.

7. Suivez la progression de votre sondage à la colonne « Nombre de réponses ».

Mon taux de recommandation employeur

Année	Statut	Date de fin de sondage	Nombre de réponses	Taux de participation	Nombre de personnes sondées	Lien
2018	Participant	2019-10-31	0	Insuffisant : 62 réponses manquante(s)	80	https://sondages.syntel.com/Barometre/RH/Testlea999ba2-6e00-4811-a520-8e980e1ae13 Copier dans le presse-papier

8. Une fois que vous aurez obtenu un nombre suffisant de réponses, votre résultat s'affichera directement sur votre tableau de bord. Vous pourrez alors comparer votre résultat à celui d'autres organisations en utilisant le graphique et les filtres du menu de gauche.



COURRIEL SUGGÉRÉ

Cher employé,

Votre équipe des ressources humaines vous invite à répondre à une question de sondage.
Vos réponses demeureront confidentielles, aussi nous vous invitons à répondre le plus honnêtement possible.

Votre réponse nous aidera à comparer notre taux de recommandation employeur à celui d'autres organisations de notre secteur d'activité.

Pour y répondre, cliquez sur le lien suivant : _____.
N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « **Soumettre** » pour enregistrer votre réponse.

Merci pour votre participation,

Votre équipe des ressources humaines.



BAROMETRE**RH**@ORDRECRHA.ORG

 ordrecrha.org

 514 879-1636 | 1 800 214-1609

 1200, avenue McGill College, bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 4G7

PRODUIT PAR

CRHA  Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

PROPULSÉ PAR

 **Syntell**
CAPITAL HUMAIN